

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

86^e séance / lundi 8 avril 2019 à 17 h 00

Maison du citoyen, salle des Comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres

M. Jean Lessard, président – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 16)

M^{me} Audrey Bureau – Conseillère, district d'Aylmer (n° 1)

M. Roger Turcotte – Citoyen, producteur agricole

M. Gaston Palerme – Citoyen, producteur agricole

M. David Reford – Citoyen, producteur agricole

Secrétaire

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressource interne

M. Jean-Pierre Valiquette – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire

Ressources externes

M^{me} Nolwenn Beaumont – Conseillère en économie circulaire, CREDDO

M^{me} Nathalie Magnan – Chargée de projet, CREDDO

M. David Rivest – Professeur en écologie des sols et agroforesterie, ISFORT

ABSENCE :

Membre

M. Marc Carrière – Conseiller, district de Masson-Angers (n° 17)

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 35.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec modifications. La période de questions des citoyennes et citoyens est déplacée au point 3.


3. Période de questions des citoyennes et citoyens

Arrivée du requérant de la demande au 776, chemin du 6^e rang.

Il aimerait construire, pour son usage actuel d'écurie et d'élevage de chevaux, une arène et un garage avec remise. Le projet requiert un investissement important et il est difficile d'obtenir le financement. Il souhaite donc s'autofinancer et propose un projet de développement de cinq résidences unifamiliales sur sa propriété. Les résidents de ces nouvelles maisons auraient priorité pour l'usage de l'écurie.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

 PRÉSIDENT	 SECRÉTAIRE
--	----------------

Une étude menée par un agronome rapporte que la terre n'est pas propice à l'agriculture. Le requérant remet un document au Comité.

Départ du requérant de la demande au 776, chemin du 6^e rang.

4. Approbation du procès-verbal de la 85^e séance tenue le 11 mars 2019

Le procès-verbal de la 85^e séance tenue le 11 mars 2019 est approuvé.

5. Signature du procès-verbal de la 85^e séance tenue le 11 mars 2019

Le procès-verbal de la 85^e séance tenue le 11 mars 2019 est signé par le président.

6. Suivi du procès-verbal de la 85^e séance tenue le 11 mars 2019

Les demandes présentées à la 85^e séance tenue le 11 mars 2019 ont suivi leur cours normal vers la séance du conseil municipal du 19 février 2019.

Règlementation sur l'abattage d'arbres

La réglementation sur l'abattage d'arbre est en cours de révision par le Service de l'environnement. Des modifications seront apportées cette année pour simplifier la réglementation, comme prévu dans le Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA). Une recherche sera menée pour comparer la réglementation de la Ville de Gatineau à d'autres municipalités. La réglementation de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ne concerne que les érablières. Il est également mentionné que des subventions pour des travaux de foresterie en zone agricole sont disponibles, selon certaines conditions.

Critères pour être membre de l'Union des producteurs agricoles (UPA)

Les critères pour être membre de l'UPA sont précisés : un producteur agricole doit générer des revenus agricoles d'au moins 5000\$ et payer sa contribution syndicale annuelle.

Feux de branches et branchaillles

Le Service des incendies viendra à une prochaine séance du Comité pour préciser la réglementation des feux de branches et branchaillles.

Séances du Comité à l'extérieur de la Maison du Citoyen

Le Règlement constituant le Comité consultatif agricole (CCA) numéro 13-2001 prévoit que les séances du CCA se tiennent à l'hôtel de ville. On demande de vérifier s'il est possible de modifier le règlement afin de tenir des séances à l'extérieur de la Maison du citoyen.

7. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Comité consultatif agricole aura lieu le lundi 6 mai 2019.

8. Suivis autres dossiers

Aucun autre suivi n'a été effectué.

9. Présentation du CREDDO sur les projets des Saules à croissance rapide et les plastiques agricoles

Nolwenn Beaumont, Nathalie Magnan et David Rivest ont été invités par le CCA pour présenter les projets du CREDDO de Saules à croissance rapide et de la gestion des plastiques agricoles.

Durant leur présentation, ils feront part des points suivants :

- Les quatre axes de la stratégie du CREDDO, soit la concertation régionale, l'économie durable, les collectivités durables et la protection des milieux naturels;
- Les objectifs, la collecte de données, la portée médiatique et les retombées du projet sur la gestion des plastiques agricoles pour lequel ils ont reçu un financement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du programme Prime-Vert;
- La méthodologie, les objectifs, les résultats préliminaires de l'étude d'une durée de trois ans financée par le MAPAQ sur la viabilité de la plantation de saule à croissance rapide comme mesure d'adaptation aux changements climatiques pour les cultures fourragères.

Durant et après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- La quantité importante de plastiques agricoles destinés à l'enfouissement à la fin de l'hiver;
- La création d'un comité sur la gestion des plastiques agricoles; huit municipalités y participent;
- Les communications avec le milieu agricole sont faites par l'UPA;
- L'opinion des agriculteurs au sujet des plastiques agricoles est sondée sur le site du CREDDO en partenariat avec l'UPA; le sondage est ouvert depuis novembre 2018, et ce jusqu'au 1^{er} juin 2019;
- La façon de promouvoir ou mettre en visibilité projet pilote des plastiques agricoles aux agriculteurs;
- Les effets bénéfiques des saules à croissance rapide (SCR);
- La durée de vie et la hauteur maximale d'un SCR;
- Les racines des SCR à proximité d'un drain;
- Les SCR n'ont pas de reproduction sexuée, donc pas d'envahissement possible.

10. Demande à la CPTAQ – Autoriser l'utilisation d'un lot à des fins autres que l'agriculture – 776, chemin du 6^e rang – District électoral de la Rivière-Blanche – Jean Lessard

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- La demande concerne les articles 61.1 et 62 de la LPTAA;
- La pauvreté du sol pour l'agriculture; la possibilité d'installer des serres;
- Les raisons évoquées par le requérant pour utiliser le lot à des fins autres que l'agriculture;
- La protection des terres agricole;
- La décision finale reviendra à la CPTAQ;
- Les enjeux de circulation créés par les résidences en milieu agricole.

R-CCA-2019-04-08 / 04

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture a été formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant le lot 3 438 412 ayant comme adresse civique le 776, chemin du 6^e rang;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de cinq résidences en zone agricole ne respecte pas les orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QU'il existe d'autres espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la ville de Gatineau hors de la zone agricole pour réaliser le projet;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil de ne pas appuyer la demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 3 438 412 formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

RECOMMANDÉ

11. Varia

a) Mesures de modération de la vitesse en territoire agricole

La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité (CTDDS) se penchera prochainement sur les possibles mesures de modération de la vitesse en milieu agricole et demande l'avis du CCA. On demande donc aux membres d'exprimer leurs préoccupations à ce sujet.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Une partie de la route 148, à Masson-Angers, a une limite de vitesse de 90 km/h. Plusieurs automobilistes empruntent cette route au lieu de l'autoroute 50;
- L'installation de bollards doit permettre le passage de la machinerie agricole;
- L'importance de la signalisation routière, particulièrement pour informer les usagers de la route qu'ils entrent en zone agricole; cibler des endroits problématiques et mener un projet pilote; les chemins Pink, Vanier, Daly et Baillie sont mentionnés;
- Les agriculteurs qui conduisent de la machinerie agricole sur le chemin public doivent être conscients des heures de pointe; il est préférable qu'ils ne soient pas sur la route à ce moment, mais c'est parfois impossible;
- L'absence de présence policière;
- Un accotement doit permettre à la machinerie de se ranger sur le côté de la chaussée;
- La présence de plusieurs cyclistes sur le chemin de la Montagne; le partage de la route entre les différents usagers;
- L'incidence de la vitesse supérieure aux limites autorisées sur l'état de la chaussée;
- Vérifier les critères permettant de se classer pour obtenir des radars de vitesse, afin de faire de possibles représentations auprès du MTQ.

b) Comité sur la protection des berges de la Rivière des Outaouais

M. le Président informe le CCA qu'il fait maintenant partie d'un nouveau comité sur la protection des berges de la rivière des Outaouais. Le sujet de la chasse en milieu agricole y a été amené à la séance de la semaine dernière. La prochaine rencontre aura lieu le 23 avril 2019 et les problématiques de la baie McLaren et les mesures alternatives à la chasse en milieu agricole seront abordées.

D'ailleurs, l'UPA et le MAPAQ se sont associés pour aider les gens à mettre en place des mesures alternatives à la chasse. Ils viendront prochainement faire une présentation au Service de la sécurité publique. M. le Président y sera.

12. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 38.